AR CONTROLE DE LEGALITE : 069-216902668-20241224-ARR_2024_516-AR

en date du 27/12/2024 ; REFERENCE ACTE : ARR_2024_516_

ville de **vi eurbanne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Portant remplacement de messieurs Cédric VAN STYVENDAEL et Jonathan BOCQUET dans leurs fonctions de président de la Commission d'appel d'offres de la Ville

Arrêté n°2024-516

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L1414-1 à L1414-4 ;

VU: le code de la commande publique;

VU: la délibération n° 2020-168 du 04 juillet 2020 portant élection du maire;

VU: l'arrêté n°DAG/FBEL/2020-004 du 9 juillet 2020 portant délégation des adjoints et conseillers municipaux, désignant Monsieur Jonathan BOCQUET, 6ème adjoint au Maire, en charge de la transition démocratique, des finances, travaux et performance de l'administration, en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne;

vu : l'arrêté n°ARR-DJCOP-20200704 du 24 juillet 2020 portant désignation de Monsieur Jonathan BOCQUET, comme Président de la Commission d'appel d'offres dans toutes ses formations possibles pour la durée du mandat municipal ;

CONSIDERANT qu'une séance de la Commission d'appel d'offres aura lieu le 13/01/2025, afin d'examiner des marchés qui doivent être conclus pour satisfaire les besoins de la Ville en matière de travaux, de services et de fournitures ;

CONSIDERANT que Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne, est absent à cette date et ne pourra, de fait, présider cette séance ;

CONSIDERANT que Monsieur Jonathan BOCQUET, 6ème adjoint au Maire, a présidé le jury d'examen des prestations du 17/12/2024 pour le marché public global de performance relatif à la conception, à la réalisation et à l'exploitation maintenance du groupe scolaire Jacques PREVERT à Villeurbanne, et ne peut par conséquent présider la séance du 13/01/2025 à l'ordre du jour de laquelle est inscrit ce marché public;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer le Maire de Villeurbanne et son 6ème adjoint, en leur qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres, en tant que de besoin pour la séance prévué le 13/01/2025.

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE

Mairie de Villeurbanne 27, rue Paul Verlaine Métro gratte-ciel Téléphone 04 78 03 69 42 Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale
Hôtel de ville
bp 65051
69601 Villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

AR CONTROLE DE LEGALITE : 069-216902668-20241224-ARR_2024_516-AR en date du 27/12/2024 ; REFERENCE ACTE : ARR_2024_516

ARRETE

- ARTICLE 1 Pour la séance de la Commission d'appel d'offres du 13/01/2025, la présidence de ladite Commission est confiée à Madame Aurore GORRIQUER, 20ème adjointe déléguée aux quartiers Saint-Jean et Cusset-Bonnevay.
- ARTICLE 2 Le présent arrêté prendra effet après publication sur le site internet de la Ville de Villeurbanne.
- ARTICLE 3 Madame la directrice générale des services de la Ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont notification sera faite à Madame Aurore GORRIQUER et ampliation donnée à Madame la Préfète du Rhône.
- ARTICLE 4 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de publicité et de notification.

A Villeurbanne, le 24 décembre 2024

Cédric VAN STYVENDAEL Maire de Villeurbanne

Pour le maire empêché Melouka Hadj-Mimoure